

## Décision du Maire N° 25 – 13 portant cession de matériels des services techniques

**Le Maire de la Commune de Pougues-les-Eaux,**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20 – 27 en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de céder en l'état les matériels suivants des services techniques : tracteur ST30 KUBOTA immatriculé 8925 RX 58, tondeuse autoportée TGX ISEKI-MULCHING et un aspirateur à feuilles,

Considérant la proposition faite par la société ALABEURTHE (58 200 COSNE SUR LOIRE) en date du 18 septembre 2025 pour la reprise en l'état de l'ensemble de ces matériels pour le prix de 6 000€ dans le cadre de l'acquisition par la commune d'un tracteur kubota,

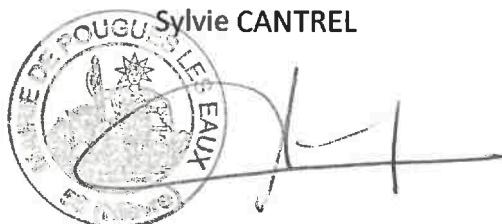
### DECIDE

1° de céder par reprise en l'état à la société ALABEURTHE (58 200 COSNE SUR LOIRE), le tracteur ST30 KUBOTA immatriculé 8925 RX 58, la tondeuse autoportée TGX ISEKI-MULCHING et un aspirateur à feuilles, pour le prix de 6 000€.

2° de signer tous les documents relatifs à la cession de ce matériel.

Fait à Pougues-les-Eaux, le 11 décembre 2025

Le Maire,  
Sylvie CANTREL



Mairie de Pougues les Eaux – 90 Parc Simone Veil  
58320 Pougues les Eaux  
03 86 90 96 00  
[mairie@ville-pouguesleseaux.fr](mailto:mairie@ville-pouguesleseaux.fr)